

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 19 OCTOBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Sylvie JERDON, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Laurence MEUNIER, Chantal VARAGNAT, Béatrice BOULANGE et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jacques FORAT, Pierre GRATALOUP, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Mario SCARNA, Éric BESSEY, Jean Claude CORBIN, Jean Luc DUVILLARD, Bernard GUY.

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à M. Jacques FORAT

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à Mme Emilie SOLLIER

M. Éric PRADAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES

Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à Mme Claudine ROCHE

M. Jacques MEILHON donne pouvoir à M. Hugues JEANTET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 5

NOMBRE D'ABSENTS EXCUSES : 1

CONVOCATION EN DATE : 12 Octobre 2018

DATE D'AFFICHAGE : 26 Octobre 2018

**OBJET : Avenants n° 1 aux marchés de travaux pour l'aménagement du secteur Nord de la Halle
N° 2018/050**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux marchés de travaux relatifs à l'opération pour « l'aménagement du secteur Nord de la Halle » ont été attribués par délibération n° 2018/03 du 26 janvier 2018.

Monsieur le Maire expose que des adaptations techniques sont nécessaires à la bonne poursuite du chantier et nécessitent l'établissement de projets d'avenants n° 1 selon les conditions financières suivantes :

Lot	Titulaire	Montants HT				Ecart	
		Montant Initial du marché	Moins-value	Plus-value	Nouveau montant du marché	Montant HT	%
N° 1 - V.R.D.	GREEN STYLE	293 877,80 €	57 250,20 €	49 320,60 €	285 948,20 €	-7 929,60 €	-2,70%
N° 2 - plantations et mobilier	GREEN STYLE	140 876,40 €	3 523,70 €	9 043,95 €	146 396,65 €	5 520,25 €	3,92%

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014, le Conseil Municipal lui a donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget prévisionnel, en application de l'article L2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales. Ces marchés

de travaux faisant l'objet d'une AP/CP, une délibération l'autorisant à signer les avenants n° 1 selon les conditions susmentionnées est nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 65,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 139,
Vu la délibération n° 2011/25 du 20 avril 2011 portant validation du principe d'aménagement du site halle/centre d'animation/mairie,

Vu les délibérations n° 2012-69 du 16 novembre 2012 portant validation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement 0501 (AP/CP) pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle/mairie/centre d'animation et n° 2017/106 du 15 décembre 2017 relative à l'actualisation de ladite AP/CP,

Vu les délibérations n° 2013/22 du 8 février 2013 portant validation de la phase avant-projet de l'opération d'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation et n° 2016/076 du 7 décembre 2016 portant affermissement de la tranche conditionnelle 3 du marché de maîtrise d'œuvre de ladite opération dont le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire,

Vu la délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Vu la délibération n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu la délibération n° 2018/03 du 26 janvier 2018 portant attribution des marchés de travaux pour l'aménagement du secteur Nord de la Halle,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux suivants pour l'aménagement du secteur Nord de la Halle, ainsi que tous documents nécessaires à leur mise en application :
 - Avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 1 – V.R.D.** dont **GREEN STYLE** est titulaire et ramenant le nouveau montant du marché à **285 948.20 euros HT.**
 - Avenant n° 1 au marché de travaux du **lot n° 2 – plantations et mobilier** dont **GREEN STYLE** est titulaire et portant le nouveau montant du marché à **146 396.65 euros HT.**
- **PRECISE** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROMIER

